

CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le 10 juin à 18h, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard MOUNIER, Maire.

PRESENTS : BOSIO Alexis, BOUDEVILLE Fatiha, CERESA Nicolas, FULCRAND Jean-Louis, MIGNON Françoise, MOUNIER Bernard, SWINNEN Dominique.

ABSENTS : COURT Jean-Paul, CHEYSSIERE-BERTHEZENE Frédéric, GODAERT Victoria, JOEL-WENGER Constance,

PROCURATIONS : COURT Jean-Paul à CERESA Nicolas
JOEL-WENGER Constance à MOUNIER Bernard

SECRETAIRE DE SEANCE : SWINNEN Dominique

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1. Taxe d'aménagement

Délibération 2021/032

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de renouveler sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 % (instituée par délibération n° 2011/060 en date du 22 novembre 2011).

La présente délibération est valable à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de trois ans (soit jusqu'au 31 décembre 2024). Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2. Remboursement d'une fuite d'eau

M. le Maire rapporte la demande de plafonnement d'un administré sur sa facture d'eau suite à une fuite d'eau constatée après compteur dans son domicile. Selon la loi Warsmann, l'administré n'est pas tenu au paiement de la part qui excède le double de sa consommation moyenne. A ce titre la commune doit procéder à une réduction de titre d'un montant de 465,50 euros.

Sur ce constat, M. Nicolas CERESA demande à ce que la collectivité face de la prévention auprès des administrés afin que ceux-ci, lors d'absence prolongée, ferment leur compteur.

3. Intervention de M. le Procureur de la république

M. le procureur de la République de Nîmes, en charge de l'instruction du dossier des évènements du 11 mai 2021, est arrivé à 18h25, M. le Maire, après l'avoir remercié, lui cède la parole.

M. le Procureur de la République de Nîmes remercie à son tour M le Maire et informe le Conseil municipal des suites juridiques suite au double assassinat survenu le 11 mai dernier :

- le prévenu a avoué
- il y aura un travail sur son parcours de vie et une reconstitution
- la procédure sera longue (environ 2 ou 3 ans)
- en tout premier lieu, il va être ordonné une expertise psychiatrique et probablement contre-expertise
- il informe que la commune peut se porter partie civile si elle le souhaite.

4. Règlement des compteurs d'eau

M. le Maire informe que sept abonnés sont dans un cas particulier, ayant une habitation avec deux logements, ils paient la location de deux compteurs bien qu'ils ne bénéficient matériellement que d'un seul compteur. Cette facturation est conforme à la délibération en date 10 décembre 2003.

M. Jean-Louis FULCRAND propose de procéder à l'installation du second compteur facturé ce qui permettrait à ces abonnés de pouvoir distinguer la consommation de chacun des logements.

M. Nicolas CERESA et M. Jean-Louis FULCRAND proposent de travailler sur le sujet qui sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

5. Organisation du double scrutin les 20 et 27 juin prochain

M. le Maire affiche à l'écran un diaporama reprenant les différentes étapes du déroulement des élections, de l'installation, à l'opération de vote jusqu'au dépouillement des scrutins.

Mme Dominique SWINNEN rajoute qu'il serait judicieux de comparer le nombre d'émargements avec le compteur des urnes à chaque changement de personne. Conseil intéressant qui sera rajouté au diaporama et envoyé à toutes les personnes participant à la composition des bureaux de vote.

6. Marché de producteurs

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, l'organisation d'un marché de producteurs tous les samedis de 18h00 à 21h00 avance. M. Jean-Louis FULCRAND expose un plan pour agencer l'installation des participants en fonction de leurs besoins (espace, électricité, eau, ...). M. Nicolas CERESA propose de contacter les producteurs locaux et Mme Fatiha BOUDEVILLE et M. le maire iront au marché de St Jean du Gard mardi matin pour distribuer les tracts.

M. Jean-Louis FULCRAND demande d'informer le SDIS et l'UT.

Questions diverses

- Une facture sera envoyée à la Préfecture pour demander le remboursement des frais occasionnés lors des tragiques évènements du 11 mai 2021.
- Certains conseillers proposent de mettre en place des astreintes aux adjoints techniques, un débat se lance et la question sera étudiée ultérieurement.
- Une alerte sur les finances du budget M49 est portée.
- Tous les bassins sont à présent nettoyés par les agents communaux
- La rencontre village aura lieu le vendredi 18 juin, le contenu est encore à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Alexis BOSIO

Fatiha BOUDEVILLE

Nicolas CERESA

Frédéric CHEYSSIERE

Jean Paul COURT

Jean-Louis FULCRAND

Victoria GODAERT

Constance JOEL-WENGER

Françoise MIGNON

Bernard MOUNIER

Dominique SWINNEN